



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

- 139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS -
Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59 - Courriel : fpip@fpip-police.com

COMMUNIQUE

La France se trouve face aujourd'hui à la situation de crise dont elle a depuis plus de vingt ans insidieusement créer les conditions de son éclosion. La sémantique et les discours pompeux, soit par excès de zèle dans les promesses, soit par un semblant d'autorité, n'effaceront pas la résultante d'une immigration sauvage et des régularisations en masse durant les années 80 sans se soucier, à l'époque, des possibilités réelles d'intégration de ces populations.

Aussi, les générations passant, c'est le désœuvrement total qui a envahi tout un pan du territoire national. A cela, la faiblesse des gouvernants successifs a contribué à laisser prospérer les zones de non-droit où sévissent des individus n'ayant aucune prédisposition à intégrer la république, bravant sans vergogne les lois du pays.

Cela fait maintenant près de deux semaines durant lesquelles ces « racailles », terme modéré employé par le Ministre de l'Intérieur, se permettent de narguer la Nation, l'Etat et son peuple.

La Fédération Professionnelle Indépendante de la Police, pressentant l'ampleur des événements, intervenait dès le 2 novembre 2005 auprès de Monsieur Nicolas SARKOZY en le sensibilisant sur l'impérieuse nécessité de l'instauration d'un couvre-feu et le rétablissement de la peine infamante du bannissement pour tous les auteurs de violences et actes criminels interpellés dans le cadre des émeutes.

Hormis le fait d'une exposition extrême des forces de l'ordre à des actes irréparables, l'absence de couvre-feu laisse dégénérer la situation et aucune disposition réellement dissuasive n'est arrêtée, hormis l'annonce du déblocage de milliards d'Euros pour une nouvelle et sempiternelle politique sociale. De même, ce ne sont pas les sanctions pénales timorées prononcées contre quelques dizaines de délinquants sur les centaines de personnes interpellées qui sont susceptibles d'intimider.

Prôner comme priorité le rétablissement de l'ordre public est certes la condition première, mais faut-il s'en donner les véritables moyens pour éradiquer la véhémence d'une caste d'individus profitant pour l'instant de cette chance inouïe d'être en France pour donner libre cours à leur connerie. Mais la gravité des faits impose la mise en oeuvre immédiate de moyens coercitifs, il y va de l'intérêt du pays et de l'obligation à ce que force reste à la loi.

*Vu les récents événements où la police a essuyé des tirs d'armes à feu qui placent **de facto** les forces de l'ordre en état de légitime défense, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police réclame de plus fort :*

- ***L'instauration immédiate du couvre-feu ;***
- ***La condamnation au bannissement des auteurs et complices des violences urbaines ;***
- ***La suppression des prestations sociales lorsque les auteurs sont mineurs ;***
- ***Le renfort des unités de maintien de l'ordre par des agents spécialisés du RAID, GIGN, GIPN .***

Bureau national, le 07 novembre 2005.